



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-365

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2020, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2020-365 modifiant le Règlement numéro 2019-362 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2020 ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2020-365 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 7^e JOUR DE FÉVRIER 2020

**Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe**